

Les étapes de l'inscription 2023-2024

CAO - Section Tae Kwon Do

Le certificat médical

Si le certificat médical est établi sur le passeport sportif, il est valable 1 an. Sinon, il n'est valable que 3 mois. Il n'est pas nécessaire d'avoir ce certificat pour effectuer les cours d'essais.

Si le club dispose de passeports, il est conseillé de l'acheter au plus vite afin d'établir directement le certificat médical sur celui-ci.

Pour les nouveaux adhérents

1. Faire 2 cours d'essai et procéder à une [pré-inscription en ligne](#).
2. Au dojo, apporter
 - a. le certificat médical
 - b. une photo d'identité
 - c. la cotisation (chèque ou espèce)
3. Procéder à l'inscription en complétant la feuille d'inscription imprimée par le club grâce à la pré-inscription.
4. Au dojo, lorsque disponible, acheter un passeport à 20€
 - a. Y faire établir le certificat médical par votre médecin
 - b. Remplir l'autorisation parentale (pour les mineurs)
 - c. Apporter une photocopie de la page du passeport

Pour les ré-inscriptions

1. Procéder à une [pré-inscription en ligne](#)
2. Faire établir le **certificat médical** directement sur le passeport sportif (à partir du 1^{er} septembre pour qu'il soit valable pour la saison)
3. Au dojo, apporter
 - a. une photocopie de la page du passeport sportif sur laquelle figure le **certificat médical** et l'autorisation parentale (pour les mineurs),
 - b. la cotisation (chèque ou espèce)
4. Procéder à l'inscription en complétant la feuille d'inscription imprimée par le club grâce à la pré-inscription.